

1. Débitrice: P. Mettral, Jean Cardoso Successeur SA,
rue du Cardinal-Journet, 1217 Meyrin
2. Ordre de payer n°: 03 152483 M
3. Créancier: Gérance J. Rampini, 1246 Corsier
4. Créance:
CHF 95'976 et le taux d'intérêt à 5 % 19.04.2002
Cause de l'obligation: Loyers impayés du local commercial
sis ch. Champs-Prévost 22, 1214 Vernier pour les années
2001, 2002 et 2003.
5. Remarques: plus d'activité au siège social de la société dé-
bitrice et plus d'organes responsables domiciliés en Suisse
inscrits au registre du commerce.
Représentée par: Etude Borel & Barbey, Me Patrick Blaser,
avocat, rue Jargonnant 2, case postale 6045, 1211 Genève 6,
mandataire
Notification
Vous êtes sommé de payer dans le délai de soixante jours à
compter de la présente insertion les sommes ci-dessus et les
frais de l'Office et le coût de la présente publication. Si vous
entendez contester tout ou partie de la dette, le droit de la
créancière d'exercer des poursuites, vous devez former op-
position auprès de l'office soussigné verbalement ou par
écrit dans les trente jours dès la présente insertion. Si vous
ne contestez qu'une partie de la dette, vous devez indiquer
exactement le montant contesté ou le montant non con-
testé, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si
vous n'obtempérez pas à cette sommation de payer et si
vous ne formez pas opposition, le créancier pourra requérir
la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de
soixante jours, dès la présente insertion.

Office des Poursuites
1211 Genève 3

(01128304)